

~~PSE~~
SVT en
3^{ème} prépa pro

Mercredi 6 juillet 2016
Nadine COUTURE – Michèle TERRET
IEN SBSSA

Organisation de la journée

- **9h30 – 12h30**

- Tour de table – recueil des questions
- Rappel des grands axes de la réforme du collège
- **Le socle commun de compétences de connaissances et de culture ou socle 4C** (BO N° 17 du 23 avril 2015)
- **Le DNB en 3^{ème} prépa pro**
- **Le référentiel de SVT du cycle 4**
- **Les SVT en 3^{ème} prépa pro : le document d'accompagnement**
- **Les EPI**
- **Le parcours avenir** (BO N° 28 du 9 juillet 2015)
- **L'AP**
- **Le parcours citoyen**
- **Le nouveau livret scolaire**
- La circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016 « Réussir l'entrée au lycée professionnel »

Organisation de la journée (suite)

13h30 – 15h : ATELIERS PAR GROUPES DE 8

Réflexion et mutualisation autour de l'organisation de la formation 3^{ème} prépa pro 2016 – 2017 :

Echange autour des expériences mises en place ou envisagées dans les établissements

15h – 16h : restitution des travaux de groupe avec présentation d'organisations caractéristiques

16h – 16h30 : questions diverses, bilan.

Document d'accompagnement.

SVT – 3^{ème} prépa pro

Introduction

Dans une logique de continuité de cycle et de socle 4c, le programme de SVT de 3^{ème} prépa pro ne peut être distinct de celui des 3^{ème} collège.

Un document d'accompagnement est en cours d'écriture pour aider les professeurs en charge de SVT en 3^{ème} prépa pro. Il pourra aussi être un repère pour les enseignants des classes des sections préparatoires à l'enseignement général et professionnel (SEGPA) qui souhaitent préparer leurs élèves au DNB professionnel

Document d'accompagnement (1)

OBJECTIFS A POURSUIVRE LORS DE L'ENSEIGNEMENT DES SVT

- Prendre en compte les spécificités des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel tout en se fondant sur les programmes de sciences de la vie et de la Terre du cycle 4 publiés dans l'arrêté du 9-11-2015 du journal officiel du 24-11-2015.
- Favoriser pour tous les élèves la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Favoriser la réussite des élèves en difficulté et prêts à se remobiliser pour la construction de leur projet personnel de poursuite d'études dans une formation professionnelle.
- S'inscrire dans la continuité des enseignements des classes de cinquième et quatrième tout en recentrant les contenus abordés sur les besoins particuliers des élèves de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel..

Document d'accompagnement (2)

- Le document précisera les points qui seront à traiter dans le référentiel pour atteindre les objectifs annoncés
- L'épreuve sciences et technologies du DNB série professionnelle comprendra des SVT ; elle s'appuiera sur les indications du document d'accompagnement.
- Le document est attendu pour la rentrée scolaire 2016.

Les EPI (1)



Les EPI (2)

- **Les EPI : une réflexion impliquant l'interdisciplinarité**
- Les EPI et leurs huit thématiques de travail, définis dans les programmes, sont pris en charge par les enseignants de toutes les matières de façon interdisciplinaire. Les enseignants définiront en équipe les contenus des cours.
- Les EPI ont un caractère obligatoire pour tous les élèves, leur organisation est définie et prise en charge par les enseignants conformément au projet d'établissement. Le travail sur ces thèmes aboutira à la réalisation d'un projet incluant une réalisation concrète, individuelle ou collective.
- Les EPI doivent aussi contribuer de façon concrète à la mise en œuvre au collège des trois parcours éducatifs : le parcours citoyen, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours avenir.

Les EPI (3)

- Les nouveaux EPI seront une modalité explicite de mise en œuvre des programmes dans lesquels ils sont définis. Le conseil d'administration du collège, sur proposition du conseil pédagogique, déterminera les thématiques qui seront traitées dans les classes de 5e, 4e et 3e.
- **Les EPI : des thématiques inscrites dans les programmes et prises en compte dans l'évaluation des acquis**
- Les nouveaux thèmes de travail sont inscrits dans les programmes, à la différence des itinéraires de découverte, qui n'ont pas de support programmatique. Les nouveaux thèmes de travail concerneront toutes les classes du cycle 4 (5e, 4e, 3e). Aujourd'hui, les itinéraires de découverte ne concernent que les classes de 5e et de 4e, à hauteur de 2 heures par semaine.
- Les EPI feront l'objet d'une évaluation qui sera prise en compte pour l'attribution du futur diplôme national du brevet.

Le parcours avenir

(BO N° 28 du 9 juillet 2015)

- **objectif 1 - Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel (MEP) ;**
- **objectif 2 - Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative ;**
- **objectif 3 - Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.**

Chaque discipline dans ses contenus spécifiques et dans son interaction avec les autres disciplines participe à la réalisation et à la réussite de ce parcours.

L'AP (1)

BO N° 27 du 2 juillet 2015

- L'accompagnement personnalisé concerne les élèves de tous les niveaux. Tenant compte des spécificités et des besoins de **chaque élève**, il est construit à partir du **bilan préalable de ses besoins**. Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé.
- **Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé.** Il est destiné à **soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser**, notamment dans leur **travail personnel**, à **améliorer leurs compétences** et à **contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle**

L'AP (2)

- L'accompagnement personnalisé prend des formes variées : **approfondissement ou renforcement, développement des méthodes et outils pour apprendre, soutien, entraînement, remise à niveau.** Quelles que soient les formes retenues, il repose sur les programmes d'enseignement, dans l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».

L'AP (3)

- Au cycle 4, les élèves bénéficient d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il **favorise, en classe de troisième, la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.**
- Les élèves peuvent être regroupés en fonction de leurs besoins, au sein de groupes dont la composition peut varier durant l'année. Des heures professeurs sont mobilisées pour la prise en charge des groupes.

Le parcours citoyen

Le nouveau livret scolaire

du CP à la troisième

La circulaire
n°2016-055 du 29 mars 2016
« Réussir l'entrée au lycée
professionnel »